

Initiatives ministérielles

pension d'invalidité du Canada. Ainsi, si deux personnes se séparent ou divorcent, la femme a automatiquement droit à un certain pourcentage de la pension d'invalidité.

Il arrive très souvent que la femme ne sait pas qu'elle a ce droit, et il s'écoule parfois plusieurs mois et même des années avant qu'elle ne découvre qu'elle a droit à des prestations d'invalidité. Par conséquent, cette mesure devrait être rétroactive et un programme devrait être mis sur pied afin de s'assurer que les femmes ont droit au partage automatique des prestations et qu'elles sont au courant de ce droit.

Si nous voulons faire preuve d'équité, nous devons agir dans ce sens.

Ce programme est une mesure qui deviendra de plus en plus importante. À l'heure actuelle, le taux de chômage est très élevé; en fait, il est beaucoup trop élevé. Il y a beaucoup de personnes qui ont travaillé très fort durant toute leur vie, qui ont occupé des emplois très stressants et préjudiciables à leur santé, et qui ont subi des blessures graves. Il y a aussi des jeunes qui se cherchent des emplois et ne peuvent en trouver. Par conséquent, nous devons adopter une approche réaliste dans le cas de ceux qui ont subi des blessures, au lieu de les contraindre de toutes sortes de façons à prouver que leur incapacité justifie une aide en vertu de ce programme. Nous devons nous montrer plus réceptifs et leur accorder cette aide. Parfois, ces personnes bénéficient du programme et un emploi devient disponible. Cet emploi peut être réservé à une jeune personne qui est mariée depuis peu de temps, qui a une famille, une hypothèque et qui a grandement besoin d'un salaire.

Il faut donc faire preuve de compassion relativement à ce programme et aux Canadiens qu'il vise à aider. J'espère que le gouvernement ne tentera pas de faire des compressions, parce que ce programme constitue l'une des rares sources de revenu pour les Canadiens à faible revenu. C'est l'un des rares moyens qui permettent aux Canadiens à faible revenu de survivre et de préserver leur dignité en cette période de débouchés de plus en plus rares, de compressions des dépenses en matière de logement, ainsi que de réduction de la durée des prestations d'assurance-chômage. Nous devons préserver la dignité des Canadiens en préservant leurs possibilités de revenu.

Ce programme est très important et lorsqu'une personne subit le stress lié à la perte de son emploi par suite d'une blessure ou d'un problème psychique, la situation s'en trouve aggravée. Dans les circonstances, ces personnes ne devraient pas avoir à remuer ciel et terre pour obtenir une aide dans le cadre de ce programme. J'espère que le gouvernement se montrera sensible à la situation qui prévaut et qu'il reconnaîtra que ce programme est en train de devenir, si ce n'est déjà fait, l'un des programmes sociaux les plus importants au pays.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la présidente, j'ai écouté avec intérêt mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys et j'ai trouvé ses observations fort à propos.

Je me demande toutefois si je pourrais faire quelques observations, puis poser une question à mon collègue.

Le député de Cap-Breton—The Sydneys sert ses électeurs avec distinction depuis près de 13 ans, je crois. Il est probablement aussi bien renseigné que nous qui représentons des circonscriptions dans différentes régions du pays. Je suis certain que, pendant ces années, on lui a signalé de nombreux cas où l'administration a mis beaucoup trop de temps à traiter une demande de prestations d'assurance-invalidité ou d'autres prestations dans le cadre du Régime de pensions du Canada. Je me demande s'il a rencontré les mêmes genres de cas que moi. En tout cas, dans ma circonscription, qui est voisine de la sienne, il y a beaucoup de gens qui doivent attendre trois, six, neuf, douze, quinze, voire dix-huit mois avant que l'administration ne les informe si leur demande de prestations a été acceptée ou rejetée. Comme le demandeur peut alors faire appel, il lui faudra attendre encore au mois six mois avant d'être fixé. Je me demande si le député pourrait nous dire s'il trouve que le traitement des demandes de prestations prend beaucoup trop de temps.

• (1440)

Deuxièmement, comme le député est le porte-parole du Parti libéral pour la justice, porte-parole du reste fort compétent, je me demande s'il pourrait nous dire s'il trouve juste que les Canadiens aient à attendre si longtemps une décision qu'on espère favorable.